

**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue à la salle municipale,
120, rue des Églises, Kinnear's Mills,
le mardi 5 mars 2012, à 20 heures**

La séance est présidée par le maire, M. Paul Vachon

Présents : Mesdames Céline Landry, Michelle Pageau et Messieurs Patrice Nadeau, Michel Breton, Vincent Blais et James Allan.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Claudette Perreault, agit à titre de secrétaire de la séance.

2012-031 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2012-032 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance ;
4. Sécurité du Québec ;
5. Nomination d'un vérificateur pour l'année 2012 ;
6. Renouvellement du prêt pour le règlement d'emprunt n° 373 ;
7. Installation d'un collecteur dans l'emprise publique pour le parc éolien des moulins ;
8. Affiche « Hommage aux bâtisseurs » ;
9. Transport adapté de la région de l'Amiante inc.;
10. Désignation du maire à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile;
11. Informatisation de la bibliothèque ;
12. Héritage Kinnear's Mills ;
13. Borne sèche ;
14. Coupe d'arbres aux abords des chemins municipaux ;
15. Correspondance ;
16. Comptes du mois ;
17. Période de questions ;
18. Divers ;
19. Carte municipale « Identification des chemins » ;
20. Levée de la séance.

2012-033 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal, au moins 48 heures avant la tenue des présentes ;

**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills
MRC des Appalaches (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012.

SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le lieutenant Marco Harrison et les agents Pierre-Luc Giroux et Louis-Philippe Laprise de la Sûreté du Québec sont présents afin de rencontrer la population, transmettre de l'information et aussi répondre aux questions relevant de la Sécurité Publique.

2012-034 NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2012

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconduire le mandat du cabinet Raymond Chabot, Grant Thornton, à titre de vérificateur de la municipalité pour l'année 2012.

2012-035 RENOUELEMENT DU PRÊT POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 373

ATTENDU QUE le montant du prêt est de 32 589,50 \$ pour un terme de 4 ans à un taux d'intérêt de 4,470 % ;

ATTENDU QUE le remboursement sur le capital se fera une fois par année et le remboursement des intérêts deux fois par année ;

ATTENDU QUE les paiements sur le capital s'effectueront comme suit :

Année	Capital	Solde
		32 589,50 \$
2013	8 147,37 \$	24 442,13 \$
2014	8 147,38 \$	16 294,75 \$
2015	8 147,38 \$	8 147,37 \$
2016	8 147,37 \$	0,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le prêt pour le règlement d'emprunt n° 373 selon les modalités mentionnées dans la présente résolution.

2012-036 INSTALLATION D'UN COLLECTEUR DANS L'EMPRISE PUBLIQUE POUR LE PARC ÉOLIEN DES MOULINS

CONSIDÉRANT QUE Énergie éolienne Des Moulins S.E.C. (le « **Promoteur** ») est le propriétaire des actifs du projet de parc éolien situé dans les municipalités de Kinnear's Mills, de Thetford Mines et de Saint-Jean-de-Brébeuf (le « **Projet** ») ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du développement du Projet, le Promoteur a demandé à la municipalité de Kinnear's Mills (la « **Municipalité** ») de lui permettre d'utiliser l'emprise municipale de certains chemins ou routes situés sur son territoire afin d'y construire, maintenir, réparer, entretenir et remplacer des installations faisant partie du réseau collecteur reliant les éoliennes et la sous-station du Projet, tel que plus amplement décrit aux plans 3125001-300001-47-D20-0001 en date du 18 août 2011 et émis pour soumission le 6 décembre 2011 et 3125001-300001-4C-D20-0001 en date du

**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)**

4 novembre 2011 et émis pour soumission le 2 décembre 2011 (**collectivement**, les « **Plans** ») et en exigeant notamment le dépôt de plans tels que construits, ce que la Municipalité a accepté ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de convention (le « **Projet de Convention** ») à intervenir entre la Municipalité et le Promoteur aux fins ci-dessus mentionnées et déterminant les conditions applicables à l'occupation et l'utilisation de l'emprise des routes et chemins ci-dessus mentionnés a été soumis pour examen et approbation par la Municipalité préalablement à l'adoption de la présente résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Breton, appuyé par Vincent Blais et résolu d'autoriser le Promoteur à occuper et utiliser l'emprise municipale du Rang 1, Rang 2 et chemin Monfette, afin d'y construire, maintenir, réparer, entretenir et remplacer des installations faisant partie du réseau collecteur reliant les éoliennes et la sous-station du Projet, tel que plus amplement décrit aux Plans, et à cette fin, d'autoriser l'exécution par la Municipalité d'une convention de permission d'occupation du domaine public avec le Promoteur, en des forme et teneur semblables à celles du Projet de Convention;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le maire, Monsieur Paul Vachon et la greffière, Madame Claudette Perreault soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer et exécuter, pour et au nom de la Municipalité, ladite convention et tous autres documents nécessaires pour donner suite à ce qui précède, le tout sujet à toutes autres modifications, charges, conditions, déclarations et stipulations que lesdits représentants pourront juger nécessaires ou utiles. L'exécution desdits documents par lesdits représentants sera la preuve concluante que les documents ainsi signés sont ceux autorisés par la présente résolution, la Municipalité ratifiant et confirmant comme elle s'engage à ratifier et confirmer, sur demande, tout ce que lesdits représentants pourront légalement faire ou faire faire en vertu des présentes.

ADOPTÉE

2012-037 AFFICHE « HOMMAGE AUX BÂTISSEURS »

Il est proposé par Patrice Nadeau, appuyé par Céline Landry et résolu d'approuver la dépense de 746,60 \$ plus taxes pour l'affiche « Hommage aux Bâtisseurs »

ADOPTÉE

2012-038 TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE L'AMIANTE INC.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Paul Vachon et Michelle Pageau soient délégués pour assister et représenter le conseil municipal à l'assemblée générale de Transport adapté de la région de l'Amiante inc. qui se tiendra le 21 mars 2012.

2012-039 DÉSIGNATION DU MAIRE À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE CIVIL OU UNE UNION CIVILE

CONSIDÉRANT la volonté de monsieur Paul Vachon, maire de Kinnear's Mills, lorsqu'il y a demande, de célébrer des mariages et des unions civiles ;

**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills
MRC des Appalaches (Québec)**

CONSIDÉRANT QU'une autorisation sous forme de résolution doit être envoyée avec la demande écrite afin que *Directeur de l'état civil* puisse délivrer un numéro de célébrant ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser monsieur Paul Vachon, maire de Kinnear's Mills, à célébrer des mariages et unions civiles au sein de la municipalité de Kinnear's Mills ;
- d'autoriser par le fait même la directrice générale à faire la demande officiellement au *Directeur de l'état civil*.

2012-040

INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Attendu que le projet présenté par le Comité local du pacte rural, appelé informatisation de la bibliothèque pour un montant de 2 760,50 \$ répond au plan d'action 2007-2014 de notre municipalité.

Il est proposé par Céline Landry et appuyé par Vincent Blais et résolu que le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills appuie la demande du Comité local du pacte rural qui sera déposée à la MRC des Appalaches dont le titre est INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Il est résolu que la municipalité accepte d'être le promoteur dudit projet et mandate Vincent Blais comme personne responsable pour signer tous les documents requis par la MRC des Appalaches.

Il est également résolu que la municipalité s'engage à investir une somme de 552,10 \$ pour soutenir la réalisation du projet retenu et demande à la MRC des Appalaches de lui verser une aide financière de 678,65 \$ à même l'enveloppe prévue dans le cadre du programme Pacte rural 2007-2014.

2012-041

HÉRITAGE KINNEAR'S MILLS

Considérant une demande d'aide financière au montant de 12 000 \$ au comité du Pacte Rural pour supporter une demande de subvention de 15 000 \$ au Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine pour la réalisation du projet « MÉMOIRES ET RACINES PAR HÉRITAGE KINNEAR'S MILLS ».

Considérant que le Pacte rural soulève certains doutes de fonctionnement d'Héritage Kinnear's Mills et sur le projet comme tel ;

Considérant que la prochaine date possible pour acheminer la demande à la M.R.C. sera en mai 2012.

Considérant que le conseil comprend bien les doutes du Pacte rural concernant le fonctionnement d'Héritage Kinnear's Mills. Le conseil entérine la décision du Comité du Pacte rural en y ajoutant les conditions suivantes :

- Obligation pour Héritage Kinnear's Mills de restructurer son conseil d'administration ;
- Présentation de l'échéancier des activités reliées au projet et à l'animation pour l'été 2012 ;
- Identification des personnes responsables du projet et description de leurs tâches.

**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de retarder l'appui de la municipalité à cette demande afin de donner le temps à Héritage Kinnear's Mills de répondre à ces conditions.

Cette résolution abroge la résolution 2012-028.

2012-042 BORNE SÈCHE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers qu'une borne sèche soit installée près du pont de la rivière Osgood, sur le terrain de la municipalité et ceci afin de faciliter le travail des pompiers. Le point d'eau du Camping Soleil sera donc abandonné dès que cette borne sèche sera prête à l'utilisation.

2012-043 COUPE D'ARBRES AUX ABORDS DES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est résolu à l'unanimité des conseillers que lorsque nous devons couper des arbres aux abords des chemins municipaux afin d'élargir la voie d'accès ou la visibilité du chemin, ceux-ci seront offerts au propriétaire adjacent à la route. Si ce propriétaire ne désire pas conserver ces arbres, il pourra les offrir à une autre personne de son choix.

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.

2011-044 COMPTES DU MOIS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaires	4 151,38
C0002206	DG Usimécanique	18,39
C0002207	Équipement J.-A Marcoux	40,15
C0002208	Souper des bénévoles	157,70
C0002209	Richard Bisson	23 143,48
C0002210	Petite caisse	106,28
C0002211	Régie Intermunicipale région Thetford	641,88
C0002212	Gabsky Communication	62,03
C0002213	O'Max Communication inc.	864,61
C0002214	Régie des matières résiduelles des mines	724,23
C0002215	Le Centre de l'Aspirateur TM	1 386,49
C0002216	Beauce sans fil	540,33
C0002217	Promutuel Appalaches St-François	6 005,90
C0002218	Mégaburo	88,39
C0002219	Coop St-Jacques-de-Leeds	34,45
C0002220	Michel Horbatuk	28,38
C0002221	Léo Brochu	50,00
C0002222	Jean-Yves Ferland	50,00
C0002223	Émilie Goulet	100,00
C0002224	James Allan	50,00
C0002225	Les Éditions Juridiques FD inc.	84,00
C0002226	Pro-Design enr.	858,40
C0002227	Entreprise Sanifer	1 604,48
C0002228	Numérique Technologique	41,39

**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills
MRC des Appalaches (Québec)**

C0002229	SPCA Thetford Mines	1 390,13
C0002230	Imprimerie Roy & Laliberté inc.	287,44
C0002235	Agence de Revenu Canada DAS	520,67
C0002236	Ministère du Revenu DAS	1 025,65
C0002237	Mégaburo	9,65
C0002238	Entreprise Sanifer	1 014,53
C0002239	L'Invernois	1 265,35
C0002240	Souper des bénévoles	158,67
C0002241	Postes Canada	70,13
C0002242	Michel Horbatuk	20,21
C0002243	Jean-Guy Pageau	102,97
C0002244	Jean Malo – (internet)	75,00
C0002245	François Lachance (internet)	75,00
C0002246	Michelle Blais (internet)	75,00
C0002247	Jacques Deschamps (internet)	75,00
C0002248	Simon Gauthier (internet)	75,00
C0002249	Marquis Grégoire (internet)	75,00
C0002250	Helen Jamieson (internet)	75,00
C0002251	André Payeur (internet)	75,00
C0002252	Michel Breton	44,72
C0002253	Lucien Trépanier	30,96
I0120101	Hydro Québec	319,46
I0120102	Bell Canada	294,96
	Total	47 987,84

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les citoyens à la période de questions.

DIVERS

2011-045

CARTE MUNICIPALE « IDENTIFICATION DES CHEMINS »

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter une carte « identification des chemins » pour permettre l'identification des travaux à effectuer sur le territoire de la municipalité de Kinnear's Mills dans le cadre de la sécurité civile, voirie et autres au coût de 120 \$ plus taxes.

2011-046

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 21 h 13 .

Paul Vachon, maire

Claudette Perreault, directrice générale
et secrétaire-trésorière